

PRIX COMPLICE 2024

Date limite de mise en candidature : Le 23 février 2024

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour l'auteur de la mise en candidature :

- Être un·e artiste ou un travailleur·euse culturel·le employé·e dans le même organisme que la personne candidate.

Pour la personne candidate :

- Résider dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue depuis au moins 5 ans;
- S'impliquer comme travailleur·euse culturel·le oeuvrant dans la discipline à l'honneur, soit en arts visuels ou en métiers d'art, depuis au moins 5 ans.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Avoir atteint un niveau de reconnaissance de sa communauté de pratique et ses collègues dans le cadre de son emploi;
- Se distinguer par la nature collaborative de ses implications et de l'impact que celles-ci ont sur les collègues et sur l'ensemble du secteur;
- Offrir à ses collègues et au secteur culturel un soutien incontestable au niveau de la collaboration, de la persévérance et des actions qu'il ou elle pose dans son milieu.

Le Prix Complice est **DISCIPLINAIRE** : seules les candidatures de la discipline à l'honneur (Arts visuels et métiers d'art) sont admissibles.

DOCUMENTS À SOUMETTRE AVEC VOTRE FORMULAIRE

- Curriculum vitae (maximum 3 pages) ;
- Photographie du candidat ou de la candidate (avec crédit photo) ;
- Présentation du candidat et description de ses principales implications (maximum 2 pages). Dites-nous-en quoi l'implication de cette personne se démarque et pourquoi, selon vous, elle mérite le Prix Complice en regard de sa passion, sa collaboration, sa persévérance, son appui au niveau de votre organisme ou celui pour lequel il-elle a travaillé.

[DÉPOSER UNE
CANDIDATURE](#)